

DÉCISION DU PRÉSIDENT N°183_2023DP

Attribution du marché relatif à

l'« Acquisition d'un robot télécommandé pour l'entretien des espaces naturels »

Le Président de la Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet,

Vu l'article L2123-1 1° et R2123-1 1° du Code de la Commande Publique,
Vu la délibération du Conseil de la communauté d'agglomération du 14 septembre 2020 donnant délégation au Président pour «la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres qui peuvent être passés sans formalités préalables, les procédures adaptées (MAPA), les procédures négociées, les dialogues compétitifs » notamment les fournitures et services d'un montant inférieur au montant des seuils des procédures formalisées fixés par la réglementation en vigueur,
Vu la mise en concurrence effectuée du 07 août 2023 au 20 septembre 2023,

DÉCIDE

Article 1^{er}

Le marché relatif à l'« Acquisition d'un robot télécommandé pour l'entretien des espaces naturels » est attribué à :

Fournials Motoculture
11, boulevard du docteur pontier
81300 GRAULHET

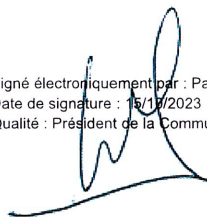
Pour un montant de 41 666,67€ HT

Article 2

La Directrice Générale des Services de la Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet, le Trésorier du Service de gestion comptable de Gaillac sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

A Técou,

Signé électroniquement par : Paul SALVADOR
Date de signature : 16/10/2023
Qualité : Président de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet



Gaillac-Graulhet
AGGLOMÉRATION
entre vignoble et bastides

Le Président,
Paul SALVADOR

Conformément aux articles R421-1 et suivants du Code de justice administrative, la présente décision pourra faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. La décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif dans les deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi grâce à l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le **16 OCT. 2023**
Et publication - mise en ligne le **16 OCT. 2023** et/ou notification le